

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 26 (1989)

Heft: 948

Rubrik: L'invité de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A qui profite la redistribution?

(w) La redistribution au nom de l'intérêt public fait partie de nombreux discours politiques. On parle du salaire paritaire en faveur des paysans, responsables de l'approvisionnement du pays en cas de guerre, de la solidarité des générations dans l'AVS, de péréquation financière entre communes riches et pauvres, etc. Mais qu'en est-il dans la réalité? Les programmes décidés par le parlement ou le gouvernement profitent-ils vraiment à celles et à ceux à qui ils sont destinés? Et les objectifs fixés sont-ils atteints?

Malgré la performance des statistiques et leur développement, les analyses des effets de la (re)distribution sont rares. Deux économistes bâlois contribuent à combler cette vaste lacune, en publiant leur *Radiographie de l'Etat social*. Ce livre regroupe une série d'articles traitant d'abord de la richesse et de la pauvreté en Suisse, puis des effets de la redistribution, du budget public en général, de la politique agricole, de la politique régionale, de l'AVS, des hautes écoles et de la santé.

La tradition de l'Etat social a été de plus en plus contestée ces dernières années, notamment par les protagonistes du néo-libéralisme. Pourtant, si l'ensemble du budget public exerce bel et bien un effet substantiel de redistribution, c'est moins dû aux impôts et à leur système de progression qu'aux dépenses de l'Etat; l'amélioration des revenus des couches défavorisées de la population se réalise surtout par les dépenses sociales. Et même si la Suisse possède, avec la Suède, le quota de pauvreté le plus bas des pays industrialisés, le phénomène continue d'exister: selon la définition du seuil de pauvreté, notre pays compte 150'000 à 550'000 personnes «pauvres», pour la majorité des femmes célibataires, veuves ou divorcées, de moins de trente ou de plus de soixante ans.

La redistribution a parfois des effets pervers. Ainsi la politique agricole, qui privilégie les «grandes» exploitations par rapport aux «petites». De plus, le consommateur/contribuable disposant d'un faible revenu est sollicité plus for-

tement que le consommateur/contribuable aisé pour participer à la sécurité d'approvisionnement du pays. Autre exemple: le système actuel d'assurance-vieillesse engendre des inégalités de traitement entre les groupes d'assurés qu'il distingue: la classe des indépendants est privilégiée par son taux de contribution réduit, alors même que, en moyenne, les indépendants ont des revenus plus importants que les salariés. Même constat pour les couples, disposant de revenus plus élevés que les personnes célibataires, mais qui contribuent proportionnellement moins que ces dernières au financement de l'AVS. Si les résultats de cette étude sont pris

au sérieux, des réformes seront nécessaires, tant pour améliorer la redistribution que pour en supprimer les effets pervers.

Les économistes bâlois ne présentent pas des résultats définitifs. Les travaux effectués dans d'autres disciplines ou par d'autres personnes peuvent arriver à des conclusions différentes. Mais, et pour autant que les politiciens prennent l'habitude de s'en servir, il est important que de telles analyses de l'Etat social gagnent du terrain — les éditions Réalités sociales, à Lausanne, y contribuent efficacement. Car la complexité accrue de l'Etat moderne oblige à plus de transparence dans ses activités et réclame des informations fondées pour contrer les solutions d'aveugles. ■

René L. Frey et Robert E. Leu: *Der Sozialstaat unter der Luppe*, Helbing und Lichtenbahn, Bâle, 1988. 350 p., 49 fr.

L'INVITÉ DE DP Novosti redivivus

Le bureau Novosti revient en Suisse. L'URSS a changé. La Suisse, je le crains, est restée la même. Car cette affaire avait révélé un aspect terrifiant, jamais bien élucidé. Le ministre de la justice d'un pays qui se veut démocratique avait accusé les collaborateurs d'une agence étrangère d'immixtion dans ses affaires intérieures. La gravité du cas empêchait même la publication des preuves, y compris à l'intention du parlement. Les groupes parlementaires, le public, les partis gouvernementaux acquiescèrent. L'agence fut fermée. Quelques semaines plus tard, une indiscretion fit connaître le rapport contenant les éléments et les preuves — beaucoup de choses farfelues, rien de grave cependant.

Pour moi cet incident reste terrifiant parce que, même sans révélations par indiscretion ultérieure, le procédé était inadmissible. La presse, les partis, le parlement ne doivent pas laisser agir l'exécutif si celui-ci prétend ne pas pouvoir s'expliquer. Avec la même argumentation, «il

faut agir, mais nous ne pouvons pas l'expliquer, c'est trop grave», on peut interdire le parti libéral, ou le parti socialiste: on peut arrêter n'importe qui. C'est un langage de dictature.

Les historiens de *l'Histoire de la Suisse et des Suisses* ont très bien décrit la «dictature du patriotisme» de l'entre-deux-guerres et de la dernière guerre. Nous avons vu persister cette dictature du monolithisme helvétique, et de l'abandon facile des extrêmes politiques un peu gênants par les «démocrates» suisses, dans le cas Novosti. Je suis encore traumatisé et je maintiens que tous les partis gouvernementaux, y compris le parti socialiste, ne méritent pas notre confiance, dans des situations délicates mettant en cause l'Etat de droit. C'est accablant et je ne retire pas un mot.

Beat Kappeler

L'invité de Dp s'exprime librement dans cette tribune. Beat Kappeler est secrétaire à l'Union syndicale suisse.